

OBJET DE L'ENQUÊTE

Elaboration du Plan local
d'Urbanisme

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 0212018 en date du : 17 mai 2018.

de Monsieur le Maire de : BARRAS. (1)
de Monsieur le Préfet de : (1)

Président de la

commission d'enquête : M. me TEYSSIER Michelle qualité Commissaire enquêteur

Membres titulaires : M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité

Membres suppléants : M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité

Durée de l'enquête :

Date d'ouverture : 12 Juin 2018 Date de clôture : 12 Juillet 2018

Siège de l'enquête : Mairie de Barras

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :
les Mardi - Mercredi - Jeudi de 9h30 à 13h30.

CE REGISTRE D'ENQUÊTE

comportant: 21 feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à Mairie - 04380 - BARRAS.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR OU PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public au siège de l'enquête :

le 12 Juin 2018 de 9 heure 30 à 12 heure 30
le 23 Juin 2018 de 9 heure 30 à 12 heure 30
le 12 Juillet 2018 de 13 heure 30 à 16 heure 30
le de heure à heure
le de heure à heure

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public à (2)

le de heure à heure
le de heure à heure

- Une réunion publique a été n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de ...).
(3) Rayer la mention inutile.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Mardi 12 Juin. Permanence de 9h30 à 12h30

- ① - Visite de Mme Grime Issaud. - Demande d'informations
- ② - Visite de Mr Collombou Thierry. observations orales sur le document - Ne souhaite pas les formaliser par écrit -

Fin de la permanence à 13h.

76

Observations reçues sur l'adresse mail PLU.Barnas@mordnet.fr

- ③ 13/06 - Courrier de Mme Isabelle Chaize - courrier électronique
- ④ 17/06. Courrier de Mr Daniel Pennefflouin électronique
- ⑤ 23/06 Courrier de Mr Eric Issaud (courrier électronique)

Permanence du 23/06/2018 - de 9h30 à 12h30

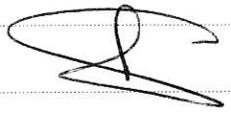
Visites et demandes de renseignements de -

- Indivision Paponand
- Mme et J. Chaize
- Mr Eric Issaud.
- Mme Boyer Joëlle
- Mme Issaud Aveline
- Mme et Mr Hourou
- Mme Guillemain Christine.

12h30 - Fin de la Permanence Boyer

6 le 23/06/2018

spécimen Guillaume François, Christophe Montyblert
propriétaire Hameau Bauduns.
Déplacement euphoremement zone n° 3
qui doit permettre l'accès à la future zone UB
afin de préserver un Tillon centenaire, et aussi
éviter le risque de ruissellement -
Il serait plus judicieux de permettre l'accès
en dessous du village.



7 Courrier de Mme Boyer Perret Joëlle - Reçu le 4/07/18
Demande de possibilité d'extension et de
Changement de destination d'une habisse - située
quai du Defend

8 Courrier de Mme Isoard Yvonne Aveline Hameau
des Bauduns - Baras - Reçu le 10/07/18
Demande de modification de l'accès à la zone
UB - les Bauduns.

9 Courrier électronique de Mme et M. Claude Tourou
Gassend Bernard - Giovanoni Claudine Reçu le 10/07/18
de modification de la limite de la zone
constructible - Le Village

26
Permanence du 12/07/18.

- Demande de renseignements de Mme et M. MAURICE Hameau des Bauduns -
- sur l'état des Ruines - et constructibilité (possibilité de reconstruction)
- sur conditions de constructibilité zone UB - les Bauduns.

(10) Courrier de M. le Maire de Banas - reçu ce jour

(11) Demande l'indivis PAPONAUD.
Sur les parcelles de Bourgas EST n° 309/310/311
serait-il possible d'implanter un abri
pour stocker Machine, Matériel et bois.
12/07/18 (B)

